



Mise en place d'une régie publicitaire

Par **alex**, le **26/09/2008** à **11:23**

Est-ce qu'il y a des démarches légales à entreprendre pour développer une activité de régie publicitaire au sein de son entreprise?

Est-ce qu'une régie publicitaire peut externaliser (sous-traiter) une partie de sa vente d'espace publicitaire à une entreprise dit "agent commercial"? Si oui comment la facturation des commissions est établie?

merci par avance

Par **ADMIN**, le **26/09/2008** à **11:25**

Bonjour, qu'entendez par mettre en place une régie publicitaire ? Vous avez des sites partenaires et souhaitez diffuser des publicités dessus ?

Par **alex**, le **26/09/2008** à **11:42**

Ce n'est pas une régie publicitaire sur le web. Nous gérons la diffusion et avec possibilité de création de publicités sur des écrans vidéos dans des commerces.

Mais nous souhaitons sous-traiter une partie de notre force commerciale à une société dit "agent commercial". Mais selon, la réglementation, j'ai un doute sur cette possibilité d'externalisation de vente pour cette activité.